



COMMUNE DE  
**Gibloux**

## **Séance du Conseil général du 6 octobre 2022**

### **Message du Bureau du Conseil Général**

---

**Postulat selon l'art. 47<sup>Bis</sup> du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Philippe Savoy (31 mai 2022)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la séance du Conseil général du 31 mai 2022, M. Philippe Savoy a fait part du postulat cité ci-dessus.

Vous trouverez en annexe le texte du postulat.

**Le Bureau du Conseil général préavise ce postulat de recevable.**

Farvagny, le 13 septembre 2022

Le Bureau du Conseil général

## Texte du postulat :

M. Philippe Savoy

### *« Stratégie immobilière de la commune de Gibloux et consultation citoyenne y relative »*

"N'attendez pas pour acheter l'immobilier, achetez l'immobilier et attendez".

Cette citation de l'homme d'affaires et conférencier T. Harv Eker illustre la situation dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. L'Etat de Fribourg l'a d'ailleurs bien identifié en réduisant ses charges de location et en devenant davantage propriétaire de biens immobiliers.

Dans son plan de législature 2021-2026, le Conseil communal nous dit vouloir vendre au moins deux de ses bâtiments (à Magnedens, Villarsel-le-Gibloux ou Rueyres-St-Laurent).

Je cite le message : *« L'évolution d'une collectivité passe par la construction de nouveaux centres (...) cela implique une désaffectation de certains bâtiments qui deviennent une charge financière pour la commune. Aussi, il s'agira de valoriser ces biens en les vendant, à l'exception de ceux pour lesquels un besoin avéré est identifié ».*

Sachant que le besoin avéré d'aujourd'hui n'est peut-être pas celui de demain, je voudrais que notre commune se dote d'une stratégie immobilière fine construite sur la durée (horizon 2035), telle que vient de l'établir le canton de Fribourg.

Parce que lorsqu'on parle de vendre des bâtiments, il me semble important de ne pas oublier qu'au-delà de la pierre, c'est de la terre (souvent bien placée, en centre village) dont la commune se séparerait potentiellement. Le fait qu'on veuille se soulager aujourd'hui de charges d'entretien, il est vrai souvent trop élevées, ne devrait pas être le seul élément à prendre en considération dans notre réflexion.

Ainsi, la remise à la nature de certaines parcelles (développement de la biodiversité), la mise en location pour des projets de coopératives citoyennes, la réflexion autour des enjeux liés aux réseaux de santé, etc... sont autant de points qui devraient être questionnés attentivement. Les exemples peuvent être nombreux car les défis environnementaux et sociétaux (présentés par exemple dans le film « Demain » ou via les nombreuses initiatives citoyennes qui naissent dans le monde) vont continuer d'occuper nos débats.

Suivant donc l'exemple du Conseil d'Etat<sup>1</sup> (<https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-11/strategie-immobiliere.pdf>), je demande que la commune de Gibloux établisser un rapport sous forme de stratégie immobilière en incluant une consultation citoyenne. Cette stratégie pourrait prendre ses racines sur une analyse SWOT des biens communaux, une réflexion autour de la possibilité d'octroyer des droits de superficie plutôt que des vendre des biens, ou d'explorer les pistes de locations de ces objets, ...). Au-delà du très bon recensement des bâtiments qui existe déjà, il s'agit aujourd'hui de ne pas se précipiter et de définir les meilleurs usages de tous ces biens avant de potentiellement s'en séparer et/ou de mener leurs mutations. Car une fois vendu, il est trop tard pour revenir en arrière sans perdre beaucoup.

Car toute appropriation privée est possiblement une expropriation collective. Notre devoir politique est bien de défendre l'intérêt commun.

---

<sup>1</sup> Extrait du document : « Elle n'est pas une liste de critères utilisés pour entreprendre ou non un projet particulier, mais propose des axes stratégiques à respecter au travers des décisions concernant le patrimoine immobilier de l'Etat. Avec la nouvelle stratégie, le Conseil d'Etat dispose d'un outil qui lui permet de piloter le développement de ce secteur clé avec une plus grande cohérence et de répondre aux exigences économiques, environnementales et pratiques auxquelles doit faire face l'Etat de Fribourg dans la gestion de ses bâtiments. Elle lui donne une vision globale de son parc immobilier – près de 700 objets recensés – et de la manière dont il entend le gérer, au lieu de prendre des décisions isolées sur les projets qui lui sont présentés. La stratégie lui permet également d'évoluer avec les nouveaux modes de travail des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat et de promouvoir une gestion moderne et dynamique des bâtiments dont celui-ci a la responsabilité. »